

Département du Var

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 31/08/2026
ID : 083-218301208-20260826-DM036082026-AU

DECISION MUNICIPALE N° 036/08/2026

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 2026-04/01 en date du 9 avril 2026 portant délégations attribuées à M. le Maire et en particulier l'alinéa n° 5 relatif à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant qu'une place de stationnement appartenant au domaine privé de la commune, place de la Victoire - 83640 Saint-Zacharie, est libre de toute occupation ;

Considérant que l'auto-école B4 CONDUITE, représentée par Mme BIANCONI Myriam, a manifesté le souhait de louer une place de stationnement proche de son local d'activité ;

Considérant qu'il convient de conclure un contrat de location pour ladite place avec l'auto-école B4 CONDUITE ;

DECIDE

- Article 1 :** De conclure un contrat de location pour une place de stationnement située place de la Victoire, avec l'auto-école B4 CONDUITE, domiciliée 44 rue Jean Jaurès - 83640 SAINT ZACHARIE, représentée par Mme BIANCONI Myriam, à compter du 1^{er} septembre 2026, pour une durée de 6 mois.
- Article 2 :** De fixer le montant du loyer mensuel à 30 € (trente euros).
- Article 3 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Article 4 :** M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 26 août 2026

Le Maire,



Jean-Jacques GIVAUDAN